

Projet de fusion des sections avec GastroFribourg

Contexte

La première fusion de sections a eu lieu en 2016 avec le regroupement des sections de la Broye et de la Glâne. Elles ont été suivies, en 2019, par les fusions de la Gruyère et de la Veveyse, et de la Singine et du Lac. L'objectif était clairement d'unir les forces et d'alléger la structure administrative.

Dans ce contexte, les premières réflexions autour d'une fusion à l'échelle cantonale ont déjà émergé. Le dossier est revenu à l'ordre du jour du comité cantonal en 2022, moment à partir duquel la volonté d'évoluer vers une fusion cantonale, soutenue par une administration renforcée, s'est clairement affirmée.

Plusieurs séances sont ensuite organisées spécifiquement sur ce thème, afin d'identifier la solution la plus adaptée pour l'ensemble des parties, sans perdre de vue l'objectif central : garantir un service de qualité aux membres, préserver la proximité avec la base et maintenir les spécificités propres à chaque région, qui en font toute la richesse.

Au printemps 2025, le projet entre dans une phase plus concrète : l'ensemble des présidents et co-présidents de sections signent, avec GastroFribourg, une convention d'intention, formalisant ainsi la volonté commune d'unir les forces au niveau cantonal.

Processus

Le projet propose une évolution significative de la structure cantonale, reposant sur une révision complète des statuts. Cette adaptation vise à simplifier l'organisation actuelle et à alléger les charges administratives, notamment en supprimant la nécessité pour les sections de maintenir un comité, une assemblée générale et une gestion financière propres.

Dans ce nouveau modèle, un représentant régional (1 par district + Ville de Fribourg) demeure membre du comité cantonal. Sa mission est d'assurer un lien privilégié avec les membres de sa région, en collaboration étroite avec l'administration cantonale. Cette approche lui permet de concentrer son engagement sur le renforcement de la cohésion régionale et de la proximité avec les membres, plutôt que sur des tâches administratives ou la recherche de personnes disposées à s'investir dans des fonctions formelles, tout en lui offrant davantage de disponibilité pour se consacrer à la gestion et au développement de sa propre entreprise.

Un contrat de fusion signé par toutes les sections et GastroFribourg définira les modalités administratives.

Avantages

Ce nouveau modèle permet une professionnalisation accrue de la structure cantonale, offrant ainsi un cadre plus solide et efficient. Il favorise également la définition d'une stratégie claire par législature, portée par le comité cantonal, et renforce la capacité de représentation de l'association face aux autorités.

Enfin, une communication centralisée garantit aux membres, comme à l'ensemble des partenaires et interlocuteurs externes, un point de contact clairement identifié et un accès simplifié à l'information.

Des représentants de GastroFribourg se tiendront à disposition lors de votre assemblée de section afin de répondre à vos questions et d'apporter les éclaircissements nécessaires.